TABLEAU GÉNÉRAL DES CONSULATS

SUIVANT LEUR FORMATION ACTUELLE ET LES CHANGEMENS PROPOSÉS.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
1792.

TABLEAU de la répartition des Consuls et autres Personnes employées dans les Consulats.

		CONSULS GÉNÉRAUX OU DE LA PREMIÈRE CLASSE,				CONSULS ORDINAIRES OU DE LA DEUXIÈME CLASSE,				VICE-CONSULS,				CHANCELIERS,				DROGMANS OU INTERPRÈTES.							TOTAL.
		à 20,000tt	à 15,000tt	à 12,000tt	à 10,000tt	à 8,000tt	à 6,000tt	à 5,000tt	à 4,000tt	à 4,000tt	à 3,000tt	à 2,400tt	à 2,000tt	à 2,400tt	à 1,800tt	à 1,200tt	à 600tt	à 4,500tt	à 3,600tt	à 3,000tt	à 2,400tt	à 1,800tt	à 1,500tt	à 900tt	
	PAYS DU NORD.																								
Russie,	Pétersbourg,		1																						
	Cronstadt,										1														
Danemarck et Norwège,	Elseneur,					1																			
	Drontheim,							1																	
	Berghen,								1																
	Christiansandt,											1													
Suède,	Gothembourg,				1																				
Villes Anséatiques,	Hambourg,				1																				
	Rostock,										1														
	Dantzick,								1																
Provinces-Unies,	Amsterdam,			1																					
	Rotterdam,							1									1								
Pays-Bas,	Ostende,							1																	
Isles Britanniques,	Londres,	1																							
	Dublin,			1																					
	Glascow,					1																			
	Cork en Irlande,										1														
	AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.																								
États-Unis,	Philadelphie,	1																							
	Boston,			1																					
	Baltimore,				1																				
	Charles-Town,				1																				
	New-York,				1																				
	Portsmouth,								1																
	Richmond,								1																
	Wilmington,					1																			
	Savannah,								1																
Asie,	Batavia,						1																		
	Canton,						1																		
	Manille,						1																		
Espagne,	Madrid,	1														1									
	Malaga,						1																		
	Carthagène,						1																		
	Alicante,						1																		
	Valence,												1												
	Barcelone,						1																		
	Cadix,	1								1						1									
	Séville et San-Lucar,										1														
	Corogne,						1																		
	Ferrol,												1												
	Bilbao,												1												
	Santander,												1												
	Iles Canaries,							1																	
	Mayorque,							1																	
Portugal,	Lisbonne,		1												1 Juge.		1								
	Oporto,												1												
	Madère,								1																
Italie et Golphe Adriatique,	Nice,						1																		
	Cagliari,						1																		
	Iles Saint-Pierre,												1												
	Gènes,			1																					
	Livourne,				1																				
	Civita Vecchia,							1																	
	Ancone,											1													
	Sinigaglia,												1												
	Naples,		1										1												
	Palerme,						1																		
	Messine,					1											1								
	Venise,					1											1								
	Iles Vénitiennes,									1															
	Dalmatie,											1													
	Raguse,					1																			
	Trieste,					1																			
	Malte,								1							1									
	Constantinople,				1											1		1	3	1			6		
	Dardanelles,										1													1	
	Angora,														1										
	Andrinople,															1									
	Smyrne,	1														1				1					
	Scio,										1														
	Rhodes,										1														
	Largentière et Millo,												1												
	Stancho,												1												
	Coron,				1											1					1	1			
	Naples de Romanie,									1															
	Athènes,												1												
	Grand Caire,		1													1				1		1			
	Alexandrie,						1									1						1			
	Rosette,											1													
	Acre (Saint-Jean d'),					1										1				1					
	Seyde,									1						1						1			
	Alep,			1												1			1		1				
	Alexandrette,																							1	
	Tripoli de Syrie,					1										1					1				
	Lattaquie,										1														
	Chypre,					1										1					1				
	La Canée,					1											1				1				
	Candie,											1													
	Salonique,					1										1					1				
	Alger,		1											1										1	
	Tunis,			1										1											
	Tripoli de Barbarie,			1										1											
	Maroc,	1														1						1			
	Bassora,				1																				
	Bagdad,						1																		
	Mascate,					1																			
		6	5	7	9	13	13	6	7	4	8	5	11	3	2	16	5	1	4	4	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

DÉPENSES ACCESSOIRES DANS LE LEVANT ET LES ÉCHELLES DE BARBARIE.

CONSTANTINOPLE,	Écrivain,	600"	15,090"	
	Chirurgien,	1,500		
	Janissaires,	2,170		
	Dépenses générales d'Hôpital, Chapelle, etc.	10,220		
DARDANELLES,	Dépenses générales,		1,800	
SMYRNE ET ISLES DE L'ARCHIPEL,	Chirurgien,	1,500	7,668	
	Dépenses générales,	6,168		
SCIO,	*Idem*,		1,150	
RHODES,	*Idem*,		550	
CORON.	*Idem*,		3,250	
NAPLES DE ROMANIE,	*Idem*,		1,450	
CAIRE,	*Idem*,		10,000	
ALEXANDRIE,	Chirurgien,	1,200	6,340	864,400"
	Dépenses générales,	5,140		
ROSETTE,	*Idem*,		6,657	
ALEP,	*Idem*,		5,370	
TRIPOLI DE SYRIE,	*Idem*,		4,250	
CHYPRE,	*Idem*,		2,890	
LA CANÉE,	*Idem*,		2,735	
CANDIE,	*Idem*,		1,425	
SALONIQUE,	*Idem*,		4,000	
ALGER,	*Idem*,		5,000	
TUNIS,	*Idem*,		3,475	
TRIPOLI,	*Idem*,		1,750	

TABLEAU

DES

CONSULATS.

Rapport et Projet de Décret sur les Consulats de France en pays étrangers, par M. Granet, de Toulon.

TABLEAU GÉNÉRAL
DES CONSULATS,
SUIVANT LEUR FORMATION ACTUELLE ET LES CHANGEMENS PROPOSÉS.

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
RUSSIE.		
PÉTERSBOURG, Consul général, Appoint. 17,000 l.	PÉTERSBOURG Consul général, Appoint. 15,000 l.	Le commerce du nord nous approvisionne de mâtures, chanvres, goudrons et fers pour nos munitions navales; il reçoit nos verres, nos sels, nos fruits secs, nos huiles, nos savons et nos denrées coloniales : il a été accordé, en 1784, une prime aux armateurs français qui s'adonneroient à ce commerce : il a été conclu, en janvier 1787, un traité de commerce pour douze années avec la Russie. Notre navigation n'est pas encore très-active dans la Baltique : on doit espérer qu'elle le deviendra bientôt davantage; et alors il pourra être utile d'établir quelques autres consuls ou vice-consuls dans divers ports, particulièrement dans les nouveaux établissemens de commerce que la Russie forme dans la mer noire. On avoit déja eu le projet de placer

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		un consul en Crimée ; mais, dans l'état actuel, il paroît suffisant d'avoir à Pétersbourg un consul qui s'occupe essentiellement des moyens d'accroître et d'étendre notre commerce, ainsi que des approvisionnemens de la marine. La résidence de Pétersbourg est très-chère, et on ne peut pas réduire le traitement plus qu'on ne propose ici de le faire.
CRONSTADT, Consul.. 5,000 l.		Ce port est le dépôt le plus considérable des forces navales de la Russie, et l'abord du commerce de Pétersbourg : c'est à Cronstadt que sont déchargées les marchandises destinées pour cette capitale ; et des alléges dont la mer est couverte pendant tout l'été, servent à ce transport immense et journalier : deux grands ports; l'un, destiné pour les vaisseaux de guerre ; l'autre, pour les bâtimens de commerce, sont presque toujours remplis : un grand canal et des bassins de construction ajoutent à l'importance de cette ville, dont la résidence pourroit devenir intéressante pour notre navigation dans le nord, si elle prenoit de l'accroissement ; mais en l'état, ce consulat peut être supprimé sans inconvénient. On doit

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		observer que M. Lexsseps, qui en est pourvu, se trouve dans un cas particulier : il étoit vice-consul en Russie, lorsqu'il fut embarqué comme interprète russe sur les bâtimens commandés par M. de la Peyrouse. Ce commandant le dépêcha du Kamskatka pour porter en France ses journaux et ses cartes. Il remplit avec succès cette mission pénible et dangereuse, et on crut devoir l'en récompenser en l'avançant dans la carrière des consulats où il servoit depuis plusieurs années. On lui donna le consulat de Cronstadt, et on croît devoir proposer de l'en laisser jouir jusqu'à ce qu'il se présente un autre moyen de le placer, si cela ne peut être fait dans la nouvelle organisation des consulats.
Moscow, Agent.... 600 l.		Est le centre du commerce des pelleteries : cette ancienne capitale, d'une immense étendue, est la plus riche de l'Empire ; sa consommation en objets de luxe est très-considérable. Mais comme elle n'a aucun commerce direct avec la France, l'agence de cette ville, confiée d'ailleurs à un vieillard septuagénaire, paroît inutile.

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
DANNEMARCK ET NORWEGE.		Depuis le traité du 23 août 1742, avec le Dannemarck, il n'en a été renouvelé aucun; et notre commerce dans la Baltique est si peu considérable, qu'il occupe à peine quarante vaisseaux français. Ce commerce est susceptible d'un grand accroissement.
ELSENEUR, Consul.. 9,000 l.	ELSENEUR, Consul.. 9000. l.	Sur la Baltique, où est la douane du fameux passage du Sund: c'est à Copenhague seulement que peuvent se faire les radoubs des vaisseaux qui passent ce détroit, qui rapporte deux millions et demi de France, et où une frégate, perpétuellement en station, poursuivroit les vaisseaux fraudeurs. Les assurances d'été sont de deux pour cent, celles du printemps et de l'automne de huit: il y passe annuellement douze mille vaisseaux.
DRONTHEIM, Consul.. 4,000 l.	DRONTHEIM, Consul.. 5,000 l.	On ne propose d'autre changement dans cette partie, qu'une légère augmentation de 1,000 livres pour le consulat de Drontheim, qui est assez important. L'insuffisance du traitement actuel a été bien reconnue.

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
BERGHEN, Consul.. 4,000 l.	BERGHEN, Consul.... 4000 l.	
CHRISTIANSTADT, Vice-cons. 2,000 l.	CHRISTIANSTADT, Vice-cons. 2,000 l.	
SUEDE.		
GOTHEMBOURG, Consul.. 8,000l.	Consul.. 9,000 l.	Notre traité de commerce avec la Suède date de 1741, et accordoit à la France l'entrepôt de Weissmar en échange de l'île Saint-Barthelemy ; mais, par une convention de 1784, Gothembourg a été substitué à Weissmar. Les exportations sont en fer pour environ cent mille schipound, en harengs pour environ trois cent mille tonneaux, et en planches pour environ trente mille douzaines : les importations sont en vins, eaux-de-vie, sels, sucres et cafés. Le commerce de cette ville occupe annuellement environ six cents vaisseaux, dont un tiers anglais : il y existe une compagnie établie en 1731, pour le commerce de la Chine, où elle envoie annuellement deux vaisseaux, dont le retour est d'environ huit millions. Ce commerce peut devenir toujours plus important pour la France; et ce consulat

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		paroît au moins devoir être sur le même pied que celui d'Elseneur.
VILLES ANSÉATIQUES.		
HAMBOURG, Consul.. 5,500 l.	HAMBOURG, Consul. 10,000 l.	La France tire de Hambourg des bois de construction pour la marine, du merrein ou bois à barriques, du plomb et autres métaux, du fer-blanc ou fil de laiton, du bleu de cobalt de Saxe, de l'arsenic, du vitriol de Gosslar, des laines grossières, utiles pour nos manufactures de Picardie et de Flandres, des cires de Luneboug et de Pologne, des potasses de Pologne ; elle importe principalement du sucre, du café et de l'indigo dont l'Allemagne est de tous les pays de l'Europe celui qui en consomme le plus, quoiqu'il soit le seul qui n'ait pas de colonies, ainsi que des étoffes, des modes et soieries, tant pour la Basse-Allemagne que pour le Nord, par la voie de Francfort, cinquante mille barriques de vin, dont moitié pour Hambourg, et le reste pour Bremen et pour Lubeck, de l'eau-de-vie, des fruits; et ce commerce important avant les malheurs de nos colonies et dans le brillant de nos modes, montoit annuellement, pour Hambourg, à vingt-cinq millions, douze millions pour Bremen, huit

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		millions pour Lubeck, et environ cinq millions pour les autres petits ports ; en tout, cinquante millions ; ce qui surpassoit nos exportations et donnoit à nos changes une faveur qu'ils ont perdue par les désastres qui ont tari nos moyens d'importations et réduit notre commerce à un état passif dans lequel les exportations balançent au moins les importations. Le consulat de Hambourg comprend les trois villes anséatiques d'Hambourg, de Bremen et Lubeck, et le duché de Maklembourg dont Rostock est la capitale. Le vice-consul, qui siége dans cette dernière ville, seroit plus naturellement placé à Bremen qui a des relations bien plus directes avec la France. Les appointemens du consul de Hambourg n'avoient été portés qu'à 5,500 livres, parce que le produit du *visa* ou décharge des acquits à caution étoit assez fort ; mais ces émolumens se trouvant anéantis par les dernières lois sur cet objet, on ne croit pas que le traitement puisse être porté à moins de 10,000 livres.
ROSTOCK, Vice-cons. 3,000 l.	ROSTOCK, Vice cons, 3,000 l.	On n'a pas d'autre changement à proposer sur le

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		vice-consulat de Rostock, que sa translation à Bremen.
DANTZICK. Consul.. 2,400		Dantzick a vu décheoir son commerce depuis l'établissement de la douane prussienne de Fahwasser. On en tiroit autrefois une quantité prodigieuse de bled des laines, des cuirs, des suifs, de la potasse et beaucoup de bois de construction. On y importoit du tabac, du sucre, des huiles, des étoffes de laine et de soie, des épiceries du riz et beaucoup de clincailleries anglaises. Le traitement déterminé pour le consulat de Dantzick seroit très-insuffisant, si cette place n'étoit réunie à celle de résident de France; et comme le commerce que nous faisons à Dantzick n'est pas de l'importance de celui de Hambourg, et n'exige pas un officier qui s'en occupe uniquement, la réunion des deux places, de laquelle il résulte une économie, n'a pas d'inconvéniens. Un traité de commerce et de navigation avec la Pologne seroit très-avantageux à la France; et le retour de ces deux gouvernemens aux principes de la liberté, semble devoir le faciliter.

Le

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
PROVINCES-UNIES.		Le titre de [illegible]saire remplace ici [illegible] consul, d'après les [illegible]ntions respectives.
AMSTERDAM. Commissaire pour la marine et le commerce, appoint... 12,000 l. Chancel... 600 l.	AMSTERDAM. Commissaire pour la mariue e, le commerce, appoint... 12,000 l. Chancel.	La [illegible]te des émolumens su[illegible] *visa* des acquits à cau[illegible]on sera très-considérable pour le commissaire d'Amsterdam. On ne propose cependant aucune augmentation au traitement fixe de 12,000 liv., qui paroît suffisant.
ROTTERDAM, Vice-commissaire, Appoint. 2,500 l.	ROTTERDAM, Vice-commissaire. Appoint. 5,000 l.	Il n'en est pas de même du vice-commissaire à Rotterdam. Le traitement de 2,500 livres est évidemment insuffisant, sur-tout dès qu'il n'y aura plus d'émolumens. La résidence de Rotterdam est très-chère. On propose en conséquence de porter ces appointemens à 5,000 l.
PAYS-BAS.		On a reconnu que le traitement de 5,000 livres étoit trop foible pour Ostende; on propose de le porter à 6,000 livres.
OSTENDE, Consul.. 5,000 l.	OSTENDE, Consul.. 6,000 l.	
ANGLETERRE.		Le nombre des navires français qui abordent dans les ports d'Angleterre est si peu considérable, qu'on ne croit pas nécessaire d'y entretenir autant d'agens qu'on avoit cru d'abord y en établir. On pense qu'il peut suffire d'en avoir un en Angleterre
LONDRES, Ag. gén. 20,000 l. BRISTOL, Agent.. 9,000 l. HULL, Agent... 8,000 l.	LONDRES, Ag. gén. 20,000 l.	

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		pour veiller aux intérêts généraux du commerce français, en le chargeant de se procurer des correspondans dans les deux autres ports qui seroient supprimés, sauf à les recréer si les circonstances l'exigeoient.
IRLANDE.		
DUBLIN, Ag. gén. 16,000 l.	DUBLIN, Ag. gén. 16,000 l.	L'importation annuelle de la France en Irlande est de dix mille barriques de vin de Bordeaux première qualité, payant 8 l. sterling de droits par barrique, douze cents barriques d'eau-de-vie payant environ 1 l. 10 s. par bouteille, des fruits, tels que pommes de normandie, pruneaux, papier pour l'imprimerie, environ quarante mille aunes de batistes : depuis le traité de commerce des modes et de la parfumerie de Paris, l'exportation d'Irlande en France étoit de trente-trois mille barrils de bœufs pesant deux cents livres le baril, seize mille quintaux de beurre, six mille barils de porc salé, des cornes de bœuf, quelques cuirs, du suif et chandelles, du saumon salé, environ quatre-vingt mille aunes de toile, trois mille aunes de flanelle, quelque peu de petites étoffes de laine et des verres à boire. Il fut exporté d'Irlande en France, en 1789, cinquante-

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		six mille six cent quatre-vingt-cinq barrils de froment pesant deux cents livres chaque, et quarante-trois mille cent quintaux de farine; quantité prodigieuse pour un pays infertile, mais sobre, où le cultivateur, vivant de pommes de terre et de farine d'avoine, exporte non-seulement le superflu, mais le produit entier de sa recette.
		L'Irlande forme un royaume indépendant du parlement d'Angleterre: il a sa douane particulière et sa législation séparée. Nos bâtimens relâchent souvent dans nos ports: notre marine s'y approvisionne; nos négocians ne peuvent réclamer qu'auprès du gouvernement où nous avons et devons avoir un agent local, comme en Angleterre, que le refus des immunités que nous croyons devoir être attachés au titre de consul, le prive de cette dénomination, quoiqu'il en exerce les fonctions.
CORCK, Agent... 8,000 l.		
ECOSSE.		
GLASCOW, Agent... 9,000 l.	GLASCOW, Agent.. 10,000 l.	

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
ESPAGNE.		
MADRID, Chargé des affaires de la marine et du commerce de France. Appointemens. 24,466 l. Chancel. 1,000 l.	MADRID, Chargé, etc.... Appoint. 20,000 l. Chancel. 1,000 l.	De toutes les capitales du royaume de l'Europe, Madrid est une de celles où il y a le plus de luxe et le moins d'industrie : tout y vient presque du dehors ; à peine cinq cents ouvriers s'occupent à la passementerie : il y a cent dix-huit métiers battans pour étoffes, cent deux pour bas : il y a des presses célèbres, surtout celles d'Ibarra, des tapisseries de haute-lisse, une de porcelaine à Buenretiro, et une de salpêtre très-active : voilà à quoi se réduisent les manufactuses d'une ville peuplée de cent cinquante-six mille six cent soixante-douze ames, dont dix-sept mille deux cent soixante-treize domestiques, huit mille six cent dix-huit nobles, huit cent quatre-vingt-dix-huit négocians seulement, mille huit cent vingt-quatre religieux, et huit cent vingt-deux religieuses.
MALAGA, Consul.. 6,000 l.	MALAGA, Consul.. 6,000 l.	
CARTAGÈNE, Consul.. 6,000 l.	CARTAGÈNE, Consul.. 6,000 l.	
ALICANTE, Consul.. 7,200 l. Vice-cons. 600 l.	ALICANTE, Consul.. 6,000 l.	Il y aborde annuellement cent soixante-quinze vaisseaux français. On en exporte de la barille, dont quarante mille quintaux seu-

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		lement pour Marseille, et du vin. On y importe des bleds, des toiles de Bretagne et de Normandie, des soieries, des draps et des merceries.
VALENCE, Vice-consul	VALENCE, Vic.-cons. 1,500 l.	
BARCELONE, Consul.. 6,000 l.	BARCELONE, Consul.. 6,000 l.	Nous tirons de Barcelone environ dix-huit cents pipes d'eau-de-vie, plus de vingt mille douzaines de mouchoirs qui, à 40 livres, font 800,000 livres, furtivement introduits en France, beaucoup d'enchois qui viennent en barrils à Marseille, et dont la pêche rend annuellement 120,000 livres à la Catalogne, des piastres en nature par Perpignan, dont l'on exporte des loques pour papeteries et cotonnades : on y exporte aussi des toiles de Flandres, des soieries de Lyon, trente mille moutons du Roussillon, de la clincaillerie, du plomb, des cotons filés : il y entre annuellement cinq cents bâtimens étrangers, dont cent quatre-vingt français. La navigation des Catalans est très-active dans la pêche et le cabotage, et s'étend jusque sur nos côtes; il y a beaucoup de détailliers français, et à peine douze grandes maisons de commerce étrangères.

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
PALAMOS, Vice-cons. 400 l. SALO, Vice-consul		
CADIX, Consul général. .. Vice-cons. 1,500 l. Chancelier......	CADIX, Consul général. .. Appoint. 20,000 l. Vice-cons. 5.000 l. Chancel. 1,200 l.	De tous les ports qui ont le commerce direct de l'Amérique méridionale, Cadix en fait les onze douzièmes. Les Français supportent des droits énormes, connus sous le nom de consulat et de Saint-Louis. Il y a six mille Français à Cadix, et soixante-dix maisons de commerce. Cette place tire annuellement de l'Amérique septentrionale trente-deux millions de valeurs en piastres fortes, dont vingt-un millions en or ou argent mônnoyé et non monnoyé. Les importations de la France à Cadix sont annuellement de vingt-deux millions en draps, étoffes de Lille et d'Amiens, soieries, bas de soie, dont Nîmes seul fournit douze mille douzaines pour l'Amérique, modes pour le Pérou, cire de Barbarie. Elle exporte douze cent mille piastres en nature, de la cochenille, de l'indigo, du cacao, bois de campêche, cuirs, plomb, vin, etc. Le consulat *de Cadix* est le seul qui n'ait pas de traitement fixe. Cette place importante est payée par le produit des droits de con-

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		sulat. Si on croyoit devoir supprimer ces droits, il seroit essentiel de distinguer ceux qui seront perçus au profit du consul, de ceux dont le produit est employé à des objets d'utilité commune pour les Français établis à Cadix, et administrés par les députés de la nation. Si la suppression des droits avoit lieu, il faudroit attribuer des appointemens au consul, et on ne croit pas pouvoir les porter à moins de 20,000 livres. Cette place, très-active, exige un subalterne. Le vice-consul a été presque entièrement payé jusqu'à présent par une partie des droits consulaires. Dans le cas de la suppression de ces droits, on propose de lui donner un traitement de 5,000 livres, et un de 1,200 liv. au chancelier, dont la place seroit aussi réduite par cette suppression, quoique les droits d'expédition de la chancellerie fussent maintenus.
SÉVILLE ET SANLUCAR, Vic.-cons. 1,000 l.	SÉVILLE ET SANSLUCAR, Vic.-cons. 3,000 l.	Il y a de riches maisons françaises; le commerce est déchu : les bâtimens s'arrêtent à l'embouchure du Guadalquevir; il n'y a que ceux de deux cents tonneaux, tirant sept à huit pieds, qui parviennent à Séville. On en tire de la soude, des laines

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		et de l'huile d'Estramadoure et d'Andalousie ; on y porte des toileries et merceries. Le vice-consulat de Séville et Sanlucar est intéressant. On perçoit dans ces ports les droits de consulat comme à Cadix. Dans le cas de suppression de ces droits, on pense que le traitement de ce vice-consul devroit être augmenté par les mêmes motifs que Cadix est porté à 3,000 livres.
La Corogne, Consul.. 6,000 l.	La Corogne, Consul.. 6,000 l.	La Corogne est un consulat très-nécessaire : on n'y propose aucun changement ; mais on pense qu'il est utile d'avoir toujours au Ferrol un vice-consul à appointemens, au lieu d'un simple correspondant breveté.
Ferrol, Vice-consul.....	Ferrol, Vic.-cons. 1,500 l.	On propose de l'établir à 1,500 livres.
Bilbao, Dép. de la nation.	Bilbao, Député, etc.....	Il seroit fort avantageux aussi d'avoir un vice-consul à Bilbao ; mais les lois particulières ou les priviléges de la Biscaye ont fait éprouver de grandes difficultés pour cet établissement, et on n'a pu y avoir jusqu'à présent qu'un correspondant choisi parmi les négocians qui y résident, et portant le titre de député de la nation.

Le

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
SAINT-ANDER, Consul.. 5,000 l.	SAINT-ANDER, Vic.-cons. 1,500 l.	Le consulat de Saint-Ander peut être supprimé sans inconvénient; un vice-consul à 1,500 liv. d'appointemens y suffira pour les besoins du service.
GYON, Consul.. 3,500 l. ORAN, Consul.. 3,000 l.		On croit pouvoir proposer de supprimer entièrement les consulats de Gyon et d'Oran.
ISLES CANARIES, Consul.. 5,000 l.	ISLES CANARIES, Consul.. 5,000 l.	Les îles Canaries exigent un consul, quoique nous y faisions peu de commerce, mais particulièrement parce qu'il y relâche un grand nombre de nos bâtimens, et qu'il y a souvent aussi des secours à donner aux naufragés. On ne propose aucun changement pour ce consulat.
MAYORQUE, Consul.. 4,000 l.	MAYORQUE, Consul.. 5,000 l.	Celui de Mayorque paroît exiger une augmentation. On propose d'en porter les appointemens de 4 à 5,000 l.
PORTUGAL.		
LISBONNE, Consul-général, Appoint. 16,000 l.	LISBONNE, Consul-général, Appoint. 18,000 l.	On perçoit à Lisbonne quelques droits sur la navigation. La plus grande partie du produit est employée par les députés de la factorerie française à l'entretien de l'hôpital, à celui de l'église et à des aumônes: une partie est aussi perçue au profit du consul; si cette dernière partie des droits étoit supprimée, on croit qu'il con-

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		viendroit d'augmenter le traitement fixe de 2,000 liv. ; mais cette augmentation est éventuelle et ne devroit avoir lieu que dans le cas de la suppression des droits.
Vice-consul, Appoint. 1,800 l.		On propose de supprimer la place de vice-consul qui est absolument inutile.
Vice-consul ..... Interprète. 600 l.	Agent..... 600 l.	Celle de vice-consul-interprète paroît devoir être conservée ; des raisons locales qu'il seroit inutile et trop long de développer ici, ont obligé depuis peu de temps à changer cette dénomination en celle d'agent.
Juge - conservat., Grat. an. 1,880 l.	Juge - conservat., Grat. an. 1,880 l.	Le juge - conservateur a une attribution particulière pour les affaires des Français. Le roi a le droit, par les conventions avec le Portugal, de choisir ce juge parmi les magistrats portugais. Ce droit est très - avantageux aux Français établis à Lisbonne, qui obtiennent ainsi une justice plus prompte et à moins de frais que s'ils étoient soumis aux tribunaux du pays. On ne peut proposer de supprimer la gratification annuelle payée à ce juge.
		Il y avoit aussi à Lisbonne un chirurgien entretenu dans l'hôpital de France. La factorerie demande que cette place, supprimée depuis quelques années, soit rétablie ; mais elle n'est vrai-

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		ment utile qu'en temps de guerre.
ISLE MADÈRE. Consul.. 1,500 l.	ISLE MADÈRE. Consul.. 3,000 l.	Le consul de Madère perçoit quelques droits; et si ces émolumens sont détruits, il conviendra d'augmenter son traitement fixe, et de le porter à 3,000 livres.
ITALIE, SAVOIE ET SARDAIGNE.		On ne peut se dispenser de conserver des consuls à Nice et en Sardaigne où la navigation française est très-active.
NICE, Consul.. 7,000 l.	NICE, Consul.. 7,000 l.	
CAILLERY, Consul.. 3,000 l.	CAILLERY, Consul.. 6,000 l.	Le traitement du consul de Caillery est très-insuffisant, sur-tout si on considère que les émolumens se réduiront à rien. Ce consul fait d'ailleurs les fonctions d'agent de la nation auprès du vice-roi de Sardaigne.
	ISLES ST.-PIERRE, Vic.-cons. 1,500 l.	On croît très-utile d'établir un vice-consul aux îles Saint-Pierre où il y a beaucoup de relâches.
CHARLESFORT, Vic.-cons. 300 l.		Celui de Charlesfort n'est pas nécessaire; mais le petit traitement de 300 livres du vice-consul actuel est une récompense de services rendus, et il seroit juste de le conserver. On dira la même chose sur les vices-consuls de Savone et de Porto-Ferrayo.

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
GÊNES, Consul.. 11,000 l.	GÊNES, Consul. 12,000 l.	Le consulat de Gênes est très-réduit par la perte des émolumens. On croit cependant ne devoir proposer qu'une augmentation de 1,000 livres.
SAVONE, Vice-consul. 400 l.		On observera qu'on perçoit à Gênes quelques droits modiques qui sont employés à des objets d'utilité commune pour les Français, à des secours aux malades, aux pauvres, et à l'entretien de la chapelle de France.
TOSCANE.		Le traitement du consul de Livourne est trop modique, sur-tout d'après la réduction des émolumens. On ne croit pas qu'on puisse le porter à moins de 10,000 l.
LIVOURNE, Consul.. 8,000 l.	LIVOURNE, Consul. 10,000 l.	
PORTO-FERRAYO, Vice-consul. 800 l.		On a parlé ci-dessus du vice-consul de Porto-Ferrayo, ainsi que de ceux de Savone et de Charlesfort, il convient de laisser éteindre ces petites places; ceux qui les occupent sont d'ailleurs très-âgés.
ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.		On croit inutile de conserver le consulat de France à Rome. Il n'y auroit cependant pas d'inconvénient à continuer à en accorder le brevet au directeur de la poste de France.
ROME, Consul.. 3,000 l.		

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
CIVITAVECCHIA, Consul . . 3,000 l.	CIVITAVECCHIA, Consul . . 4,500 l.	Le seul port véritablement intéressant est celui de Civitavecchia. Le traitement du consul y est trop modique. On propose 1,500 liv. d'augmentation.
ANCÔNE, Consul	ANCÔNE, Consul	A Ancône la famille de Benincasa, attachée depuis long-temps à la France, occupe le consulat sans traitement ; mais le titulaire actuel, il marchese de Benincasa, a obtenu, en récompense de ses services et de ceux de sa famille, une pension de 2,400 livres sur le trésor public dont il seroit injuste de le priver. On pense qu'il seroit utile de continuer à donner le brevet de consul, sans appointemens, au chef de cette famille qui s'occupe avec zèle à protéger les Français.
SINIGAGLIA, Vice-consul	SINIGAGLIA, Vice-consul	On dira la même chose de la famille Beliardi, à Sinigaglia. Celle des comtes Zulati occupe de même gratuitement le consulat de Dalmatie. On pense qu'il conviendroit d'autoriser, par une disposition générale, à accorder des brevets de consul et de vice-consul sans appointemens dans les ports qui ne seront pas portés sur l'état, lorsque cela sera jugé utile au commerce et à la navigation.

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		Il y a de même des vice-consuls sans appointemens à Pezaro, Portofano, Anzo et Mettusso.
NAPLES ET SICILE.		
NAPLES, Cons. gén. 15,000 l.	NAPLES, Cons. gén. 15,000 l.	Le consulat de Naples est très-important, et on ne croit pas devoir proposer de réduction sur son traitement, d'autant plus qu'il n'y a pas d'émolumens.
Vice-cons. 1,500 l.	Vice-cons. 1,500 l.	On pense aussi devoir conserver un vice-consul dans ce port, où il se présente souvent beaucoup d'affaires de détail.
Avocat de la nation, ap... 500 l.		La place d'avocat de la nation paroît avoir été souvent utile; cependant on ne croit pas qu'il soit nécessaire de la conserver en titre, sauf à payer particulièrement le travail de l'avocat employé pour les affaires générales du commerce lorsqu'on l'occupera.
PALERME, Vice-cons. 1,500 l.	PALERME, Consul.. 6,000 l.	On n'a donné jusqu'à présent aux agens consulaires en Sicile, que le titre de vice-consuls; mais, comme il y a dans cette île un gouvernement particulier, on croit qu'il seroit à propos de leur donner la qualité de consuls, en les laissant toujours subordonnés au consul général de Naples.

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
MESSINE, Vice-cons. 4,500 l. Chancelier. 400 l.	MESSINE, Consul.. 6,000 l. Chancelier. 400 l.	Le traitement du consul de Palerme est évidemment insuffisant. Ce n'est que par une circonstance particulière que cette place peut être remplie avec de si foibles appointemens. On propose de l'établir à 6.000 liv., ainsi que celle de Messine, qui est intéressante, et dont le traitement est aussi trop foible, sur-tout sans émolumens.
VENISE, Cons. hon. 1,500 l. Chancelier. 300 l.	VENISE, Consul.. 6,000 l. Chancelier. 500 l.	C'est aussi par une circonstance particulière, comme à Palerme, que le consul actuel de Venise est réduit au très-modique traitement de 1,500 livres. Il seroit impossible de maintenir ce consulat important sur ce pied, et on ne peut pas le porter à moins de 6,000 livres.
ILES VÉNITIENNES, Consul.. 8,000 l.	ILES VÉNITIENNES, Vice-cons. 5,000 l.	On retrouvera d'ailleurs une partie de cette augmentation de dépense dans la suppression du consulat des îles vénitiennes ; il paroît suffisant d'avoir au Zante un vice-consul dépendant du consulat de Venise. On doit observer que dans l'état actuel, le trésor public ne paie que la moitié du traitement du consul de Zante, l'autre moitié est payée par la caisse de la chambre du commerce de Marseille : on s'en rapporte pour cet objet

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		à ce qui a été dit sur cette caisse, dans la note jointe à ce tableau, à l'article des consulats du Levant.
DALMATIE, Vice-consul	DALMATIE, Vice-consul	On a parlé ci-dessus du vice-consulat de Dalmatie, exercé gratuitement par la famille des comtes Zulaté.
RAGUSE.		
Consul.. 8,000 l.	Consul.. 8,000 l.	Le consul de Raguse est en même temps chargé des affaires de France auprès de cette république. On ne propose aucun changement par rapport à ce consulat ; mais on observe que le trésor public ne paie que le quart du traitement, les trois autres quarts sont payés par la caisse du commerce de Marseille, comme la moitié des appointemens du Zante.
TRIESTE.		
Consul.. 6,000 l.	Consul.. 8,000 l.	Le port de Trieste est devenu fort important, et ce consulat exige une attention particulière. On a reconnu que le traitement de 6,000 livres étoit insuffisant pour les dépenses que cette résidence exige. On propose de le porter à 8,000 livres comme celui de Raguse.
MALTE.		
Chargé des affaires de France, Chancelier. 600 l.	Chargé des affaires de France, Chancelier. 800 l.	Le chargé des affaires de France à Malte y remplit en même temps les fonctions de consul. Il est payé sur les fonds du département des affaires étrangères.

Neuf

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE, Partie orientale de l'État de Massachussets.		Neuf millions sept cent vingt mille acres et quatre-vingt-seize mille cinq cent quarante habitans.
Portland.		C'est la Russie de l'Amérique, arrosée par trois grands fleuves et une infinité de ruisseaux qui, à l'aide de moulins, convertissent en planches et madriers les beaux arbres dont le pays est couvert; il abonde en mâtures, chanvre, lins et bestiaux. Portland en est la capitale.
ÉTAT DE MASSACHUSSETS.		Onze millions neuf cent soixante mille acres et trois cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-sept habitans.
Boston, Consul. 20,000 l.	Boston, Consul. 12,000 l.	Cent trente lieues de côte, une grande baie au fond de laquelle est Boston, sa capitale, construction de vaisseaux, navigation économique et active, tout se réunit en faveur des Bostoniens. Cet Etat possède mille sept cent quarante vaisseaux depuis cent jusqu'à quatre cent tonneaux, sans compter les caboteurs. En 179[illegible], Boston a expédié pour le banc de Terre-Neuve cinq cent quatre-vingt-dix goëlettes du port de soixante tonneaux, qui ont pris deux cent quatre-vingt mille six

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		cent trente-neuf quintaux de poisson et mille sept cent quatre-vingt-neuf barrils d'huile. La même année, les pêcheurs de Nantuket firent mille cinq cent cinquante-sept barrils d'huile de baleine et dix-sept mille barriques d'aloses, maquereaux et harengs. Les exportations de cet Etat, en 1788, se sont montées à 15,090,515 livres, le fret gagné à 2,743,604 liv.; les vaisseaux arrivés à deux mille soixante-six, jaugeant cent vingt-deux mille huit cent seize tonneaux.
ISLE DE RHODES.		Trois millions six cent mille acres, soixante-huit mille neuf cent vingt-cinq habitans.
NEWPORT.		Cet Etat fournit des bœufs du poids de neuf à quatorze quintaux. Il s'y fait beaucoup de constructions et de cabotage; son commerce répond à la ville de Boston, dont le consulat s'étend sur plus de trois cents lieues de côtes.
PENSILVANIE.		Trente-trois millions d'acres et quatre cent trente-quatre mille trois cent soixante-treize habitans, dont dix-neuf cents nègres esclaves.
PHILADELPHIE, Vice-cons. 8,000 l.		Les importations, en 1788, montoient à 19 millions et

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		les exportations à 21 millions.
NOUVEAU HAMPSHIRE.		Cinq millions deux cent quarante - huit mille neuf cent quatre - vingt douze acres et cent onze mille habitans.
PORTSMOUTH, Vice-cons. 8,000 l.		Un seul port, Portsmouth en est la capitale. En 1788, il y est entré cent soixante-sept vaisseaux du port de mille sept cent soixante-deux tonneaux; l'exportation, de plus de trente mille quintaux de morue, s'est montée à 1,302,200 livres. La pêche sur le grand banc, les mâtures, les moulins à feu sont les sources de ces richesses.
MARYLAND.		Trois cent dix-neuf mille sept cent vingt-huit habitans et cent esclaves.
BALTIMORE, Consul. 20,000 l.	BALTIMORE, Vice-cons. 8,000 l.	Baltimore est la capitale; ses importations, en 1788, ont été de 9,700,000 livres, et les exportations de près de 12,000,000.
VIRGINIE.		Soixante-dix-sept millions sept cent soixante - quinze mille acres, sept cent quarante-sept mille six cent dix blancs, deux cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-sept nègres.
RICHEMOND, Vice-cons. 8,000 l.		Ses revenus sont de 5,130,818 livres et ses dé-

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		penses 2,136,366 liv.; c'est l'Egypte de l'Amérique : ses exportations, en 1787, se sont élevées à 15 millions et ses importations à 15,240,000 l. Le seul article des tabacs a été de soixante mille boucauts de mille livres chaque, trente mille barrils de goudron, bray et térébenthine, le bois de construction, munitions navales, chevaux, coton, chanvres, pelleteries, bœufs salés, esturgeon, hareng salé, bestiaux, eau-de-vie de grains, fruits, légumes, volailles. Il y a des mines de fer, plomb et charbon de terre produisant quatre à cinq mille tonnes. En 1787, la Virginie a expédié pour la France soixante-onze vaisseaux.
DELAWARE.		Cinquante mille habitans.
WILMINGTON.		Ce petit Etat n'a qu'un commerce borné, qui consiste en bois, planches, fer et farines. Il y a des moulins et une machine à filer le coton qui en a multiplié la culture. Wilmington en est la capitale.
NEWYORCK.		Quarante-un millions cinq cent mille acres et trois cent quarante mille habitans.
Consul. 20,000 l.	Vice-cons. 8,000 l.	Cet Etat, traversé par un

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		grand fleuve navigable à soixante-dix lieues de son embouchure, et placé au centre des Etats-Unis, en est le port le plus important pour notre commerce et le relâche de nos escadres qui peuvent s'y approvisionner et s'y réparer avec facilité et économie. En 1788, il est entré dans ce port neuf cent trente-quatre voiles jaugeant soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt dix tonneaux, et il en est sorti huit cent quatre-vingt-dix-huit jaugeant soixante-quinze mille cinq cent soixante-dix tonneaux, plus, trois cent dix-neuf vaisseaux caboteurs jaugeant quinze mille neuf cent trente tonneaux, et il en est sorti quatre cent quinze jaugeant vingt-un mille sept cent quatre-vingt-dix tonneaux. On y compte, pour la navigation de l'île Longue et de la rivière d'Hudson seulement, trois cent quatre sloops et cent quarante-cinq pirogues. La valeur des exportations est de 30,150,000 l. Le produit des douanes 1,076,000 liv. On y a construit en quatre ans quatorze vaisseaux, dix-huit brigantins, deux cent trente-huit sloops, quatre pilotes boats et une goëlette jaugeant en tout dix-neuf mille trois

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		cent quatre-vingt-dix-neuf tonneaux. Cette ville est devenue l'asyle principal des colons de Saint-Domingue incendiés.
NEWJERSEY.		Cent quarante mille habitans et quatre cent cinquante mille acres.
Newjersey.		Soixante lieues de côtes inabordables, beaucoup de manufactures en moulins et forges, joint au consulat de Newyorck qui a cent lieues de côtes.
CONNECTICUT.		Quatre millions neuf cent mille acres et deux cent trente-sept mille neuf cent quarante-six habitans.
Newlondon.		En 1788, Newhaven fournit à nos îles six mille boeufs et quantité de cochons, moutons et volailles, et possède quarante - deux vaisseaux. Newlondon expédie de quinze cents à deux mille chevaux, et possède cent douze vaisseaux de cent soixante à deux cents tonneaux, sans compter les caboteurs. Les exportations de cet Etat consistent en mâtures, bois de construction, toiles à voile, lin filé, graine de lin, potasse, salaisons, maïs, légumes secs.

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
CAROLINE-NORD.		Trois cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante-un blancs et cent mille cinq cent soixante-douze nègres.
WILMINGTON, Agent... 8,000 l.	WILMINGTON, Vice-cons. 8,000 l.	De 1787 à 1788 les importations directes ne se sont montées qu'à 2 millions. Les productions sont le goudron dont elle exporte sept cent mille barrils : les salaisons et le bétail forment les deux cinquièmes de ses exportations ; le tabac, cire végétale, légumes formant un cinquième, les bois et munitions navales formant les deux cinquièmes restans et un objet important pour nous.
CAROLINE-SUD.		Deux cent quarante mille blancs et noirs.
CHARLESTOWN, Vice-cons. 12,000 l.	CHARLESTOWN, Consul. 12,000 l.	Importations de 1787 à 1788, 13,500,000 liv., consistant en vins, eaux-de-vie, fruits secs, essences, modes, soieries, draps fins, toiles peintes et batistes. Exportations sont le riz, estimé, année commune, à cent cinquante mille boucauts, dont à-peu-près vingt-quatre mille de la Géorgie, et servant à la consommation de presque toute la France. Indigo, dont l'Angleterre tiroit annuellement un million de livres pesant, rem-

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		placées par la culture des cotons, peaux de daim, fourrures et cuirs pour environ 2,225,000 livres par an, bois de charpente, de bâtisse et construction, merrains, cerceaux et douves, munitions navales, soixante-dix mille barrils de goudron, térébenthine, légumes secs, tabac, garence, ginseng, plantes médicinales, bois sudorifique et de teinture, cire végétale et de ruche, soie, oranges, etc.
GÉORGIE.		Quatre-vingt-deux mille cinq cent quarante-huit habitans.
GÉORGERTOWN.		Bois de construction, chênes superbes, vaisseaux de trente ans de durée, havres nombreux et sûrs. En 1787, il est entré à Savanach trois cent soixante-dix-huit vaisseaux jaugeant vingt-un mille sept cent soixante-treize tonneaux, et il en est sorti trois cent quarante-cinq jaugeant dix-neuf mille six cent trente-un tonneaux. En 1788, il en est entré quatre cent trente-un jaugeant trente mille deux cent vingt-cinq tonneaux, et sorti quatre cent soixante-un jaugeant trente-cinq mille deux cent onze tonneaux. Les exportations des six premiers mois 1788 se montèrent à

10,159,969 liv.

FORMATION ACTUELLE.	FORMATION PROPOSÉE.	OBSERVATIONS.
		10,159,939 livres, et annoncent une exportation annuelle de 20 millions.
		Kentuki, Vermont, Francklin, Cumberland, Wasington, sont des contrées neuves et accessoires à l'union qui ne peut qu'accroître la force et les relations commerciales d'un pays fertile et industrieux, qui double tous les vingt-cinq ans sa population, et par elle ses productions et ses richesses; cinq millions d'habitans, cent trente millions d'exportations balancés par des importations égales qui fournissent à nos premiers besoins. Telles sont les ressources que la France trouve et ne peut qu'accroître en les cultivant dans un pays, qui, libre par son secours, l'a rendue libre par son exemple.

RÉCAPITULATION

Des dépenses de la formation actuelle des consulats d'Europe et d'Amérique, et de celles de la formation proposée.

	FORMATION actuelle.	FORMATION proposée.
Russie.	22,600ᵗᵗ	15,800ᵗᵗ
Danemarck, Norwège, Suède et villes Anséatiques.	37,900	44,400
Provinces-Unies et Pays-Bas.	20,100	23,600
Angleterre	70,000	46,000
Amérique septentrionale	116,000	68,000
Espagne	80,666	94,700
Portugal	21,780	23,480
Italie	84,300	98,000
	453,346	413,180

Différence en économie 40,166ᵗᵗ

Il résulte du tableau ci à côté qu'en supprimant des droits onéreux au commerce, en assignant des traitemens fixes pour le consulat de Cadix, en accordant dans plusieurs endroits des augmentations dont la justice et la convenance ont été reconnues, on peut faire sur cette dépense une économie d'environ 40,000 liv. On a à peu près le dixième du total par la suppression de quelques places peu nécessaires.

On présentera un résumé général de cet objet d'administration; mais afin de tout réunir, on donnera d'abord le tableau des consulats du Levant et de Barbarie. Cette partie n'a pas été comprise jusqu'à présent dans les états de dépenses de la marine, parce qu'elle n'étoit pas payée sur le trésor public.

Il existe à Marseille une caisse particulière, celle du commerce qui fournit à tous les objets de dépense des établissemens français dans les échelles du Levant, et au paiement des traitemens des fonctionnaires publics qui y sont employés, au moyen du produit des droits imposés sur les marchandises venant du Levant; mais

de quelque manière que cet objet soit acquitté, c'est toujours une dépense publique relative à l'entretien de notre commerce extérieur, et on croit en conséquence devoir la présenter avec celle des autres consulaires. On s'en remet d'ailleurs à ce qui est exposé à cet égard dans la note jointe à ce tableau.

La dépense des consulats du Levant n'est pas composée seulement comme celle des consulats d'Europe, des appointemens des consuls et autres fonctionnaires, on y comprend encore les dépenses fixes de chaque échelle ou établissement français dans le Levant, savoir, la solde des janissaires entretenus pour la sûreté commune, l'entretien du pavillon national; les hôpitaux, chapelles, entretiens ou loyers d'édifices publics et autres dépenses générales. Il a été arrêté des états détaillés de ces divers objets de dépenses pour chaque échelle, et l'administration de ces petits objets est confiée aux députés de la nation, élus par les négocians résidans sur les lieux, et aux consuls, mais ils ne peuvent excéder les sommes fixées. Comme ces états ont été faits avec beaucoup de soin sur des informations très-précises et dans des vues fort économiques, on n'a pas cru devoir revenir actuellement sur ces détails, et proposer aucun changement à cet égard; mais afin d'abréger le tableau suivant, on portera pour chaque échelle la totalité de ces dépenses fixes en un seul article où tous les détails se trouveront réunis.

TABLEAU

Des consulats du Levant et de Barbarie, et dépenses des Echelles.

FORMATION ET DÉPENSES ACTUELLES.	FORMATION ET DÉPENSES PROPOSÉES.	OBSERVATIONS.
CONSTANTINOPLE.		
1er. drogman, Appoint. 4,500 l.	1er. drogman, Appoint. 4,500 l.	Il n'y a pas de consul à Constantinople; c'est l'ambassadeur qui remplit les fonctions de consul général du Levant.
Trois autres drogmans à 3,600 liv. chacun. 10,800 l.	2e. 3e. et 4e. drogmans à 3,600 liv. chacun. 10,800 l.	La nation française fait à

FORMATION ET DÉPENSES ACTUELLES.	FORMATION ET DÉPENSES PROPOSÉES.	OBSERVATIONS.
Drogman du palais.... 3,000 l. Six jeunes de langue.... 8,400 l. Chancel.. 1,200 l. Chirurg.. 1,500 l. Ecrivain turc. 600 l. Janissair. 2,170 l. Dépenses générales; hôpitaux, chapelle, entretien de bâtimens, bâteaux, etc. suiv. l'état.. 10,820 l.	Drogman du palais.... 3,000 l. Six jeunes de langue.... 8,400 l. Chancel.. 1,200 l. Chirurg.. 1,500 l. Ecrivain turc. 600 l. Jannissair. 2,170 l. Dépenses générales, ect. 10,820 l.	Constantinople un commerce égal à celui de tous les autres Européens réunis : elle a onze maisons dans cette échelle, où son importation est annuellement d'environ quatre millions, dont la draperie seule forme plus de moitié, et son exportation n'est que de huit à neuf cent mille livres. Un monopole privilégié, des droits vexatoires gênent encore ce commerce susceptible d'accroissement, surtout si un traité de commerce unissoit la France à la Russie, devenue maîtresse de la Crimée, et pouvoit porter le pavillon français sur la mer Noire.
DARDANELLES, Vice-cons. 4,000 l. Drogman barataire....... 850 l. Ecrivain turc. 600 l. Dépen. fixes suiv. l'état... 1,800 l.	DARDANELLES, Vice-cons. 3,000 l. Drogman barataire....... 850 l. Dépen. fixes suiv. l'état... 1,800 l.	
ÉTABLISSEMENS FRANÇAIS,		
A ANGORA. 1,800 l. A ANDRINOPLE, ... 1,200 l.	A ANGORA. 1,800 l. A ANDRINOPLE, ... 1,200 l.	
SMYRNE ET ISLES DE L'ARCHIPEL.		
Consul. 20,000 l. Vice-consul de Smyrne. 2,000 l. 1er. drog. 3,000 l. 2e. *idem*. 1,500 l. 3e. *idem*. 1,000 l. Chirurg. 1,500 l.	Consul. 20,000 l. 1er. drog. 3,000 l. 2e. *idem*. 1,500 l. Chirurg. 1,500 l. Chancel.. 1,200 l.	C'est la plus considérable des échelles du Levant; les Français y possèdent la moitié du commerce : ils y ont eu jusqu'à vingt-cinq maisons, réduites à dix-sept. Il s'y expédie annuellement cinquante bâtimens pour Marseille. L'importation de la part de la France y est, année commune, de dix

FORMATION ET DÉPENSES ACTUELLES.	FORMATION ET DÉPENSES PROPOSÉES.	OBSERVATIONS.
Dépenses générales ; janissaires, pavillon, hôpital, chapelle suivant l'état... 6,168 l.	Dépenses générales de l'échelle, ... 6,168 l.	millions dont moitié en draperie, et l'exportation de huit millions dont trois millions en cotons, quoique les Français, avant le traité des Russes, fussent la nation la plus favorisée au Levant, ils n'en sont pas moins pressurés par les douaniers accrédités ; et quoique les importations puissent circuler dans les échelles, après avoir payé un seul et premier droit, la même faculté est refusée aux exportations que le gouvernement assujétit à payer la douane dans chaque port où abordent les bâtimens pour compléter leur cargaison. Le consulat de Smyrne est d'une très-grande importance, et cette résidence exige une dépense très-forte. On ne peut proposer aucune réduction sur le traitement actuel.
SCIO, Vice-cons. 5,000 l. Drogman. 1,800 l. Dépenses générales ; janissaires, pavillon, ect. ect. .... 1,150 l. RHODES, Vice-cons. 4,000 l. Drogman. 1,800 l. Dépenses générales....... 550 l.	SCIO, Vice-cons. 3,000 l. Chancelier. 800 l. Dépenses générales....... 1,150 l. RHODES, Vice-cons. 3,000 l. Chancelier. 800 l. .... 550 l.	Les vices-consulats de l'Archipel ; savoir, Scio et Rhodes, dépendans du consulat de Smyrne, peuvent être occupés par d'anciens Drogmans ; il faudroit même le prescrire, parce qu'on peut alors, sans inconvénient, se dispenser d'y entretenir les drogmans auprès de ces vices-consuls, dont les traitemens peuvent être réduits.

FORMATION ET DÉPENSES ACTUELLES.	FORMATION ET DÉPENSES PROPOSÉES.	OBSERVATIONS.
L'ARGENTIÈRE ET MILO, Pilote du roi et agent, appointement... 1,000 l. STANCHO, Agent... 1,200 l.	L'ARGENTIÈRE ET MILO, Pilote du roi et agent, appointement... 1,000 l. STANCHO, Agent... 1,200 l.	On ne propose aucun changement pour les petits établissemens de l'Argentière et de Stancho où il suffit de continuer à entretenir des agens du consul de Smyrne. Celui de l'Argentière doit toujours être un pilote.
MORÉE.		
CORON, Consul. 10,000 l. Vice-cons. 1,500 l. 1er. drog. 2,400 l. 2e. drog. 1,800 l. Dépenses générales; pavillon, janissaires, ect. suivant l'état. 3,250 l. NAPLES DE ROMANIE, Vice-cons. 5,000 l. Drogman. 1,800 l. Dépenses générales, ect. 1,450 l.	CORON, Consul. 10,000 l. 1er. drog. 2,400 l. 2e. drog. 1,800 l. Chancel. 1,200 l. .... 3,250 l. NAPLES DE ROMANIE, Vice-cons. 5,000 l. Chancelier. 800 l. .... 1,450 l.	On ne propose d'autre changement dans le consulat de Morée que la suppression du Vice-consul de Coron, celle d'un drogman à Naples et en même temps l'établissement d'un chancelier. La Morée comprend, outre les consulats de Coron, Naples de Romanie et Athènes, les villes de Madon et de Patras. Son commerce occupe environ vingt-cinq bâtimens, et il y a dix maisons de Français : Larta et Négrépont en avoient autrefois et occupoient, l'une, environ quinze bâtimens, et l'autre jusqu'à quarante ; mais les vexations des pachas et les guerres des Russes ont anéanti la population et avec elle la culture de ces greniers de l'Empire ottoman. Notre commerce d'exportation en Morée est de plus d'un million, dont l'huile forme les trois quarts et le blé à peine le dixième, et notre importation est à-

FORMATION ET DÉPENSES ACTUELLES.	FORMATION ET DÉPENSES PROPOSÉES.	OBSERVATIONS.
		peu-près de pareille somme, dont les denrées coloniales et les draps sont le principal objet.
ATHÈNES, Consul honoraire.	ATHÈNES, Vice-cons. 2,000 l.	Le commerce de la Turquie occupe, comme l'on voit, plus de six cents navires: il procure, ainsi qu'on l'a dit, le débouché de nos draps de Languedoc et de nos denrées coloniales; il alimente nos manufactures par les matières premières qu'elle leur fournit, telles que cotons, laines, huiles, soudes, soies, fils de chèvre, cire, cuivre, geilles, alun, drogues, cuirs et blé; en un mot, c'est la plus riche mine commerciale que la France puisse exploiter; et si elle venoit à tarir, le tiers au moins du royaume en éprouveroit le funeste contre-coup.
		L'Attique formant un gouvernement séparé et indépendant du pachalik de Morée, le revenu de ce pays est considéré comme le douaire de la sultane-mère. Il faut y avoir un consul ou vice-consul par ces raisons locales, quoique notre commerce y soit presque nul. Celui qui remplit cette place gratuitement, avec le brevet de consul honoraire, faisant le commerce, ne pourroit

FORMATION ET DÉPENSES ACTUELLES.	FORMATION ET DÉPENSES PROPOSÉES.	OBSERVATIONS.
		pas être traité comme les autres consuls, suivant les règlemens du Levant; mais des raisons politiques obligent à conserver les choses dans le même état, jusqu'à la mort du titulaire actuel qui est très-âgé. On pourra ensuite y placer un ancien drogman.
ÉGYPTE.		On avoit cru convenable de supprimer la résidence du Caire, d'établir le consul à Alexandrie, et de n'avoir que de simples agens au Caire; mais le commerce réclame vivement le rétablissement de l'ancien ordre, et regarde comme très-important d'avoir un consul au Caire, sans négliger l'échelle d'Alexandrie où on demande d'avoir un autre consul, et sans abandonner Rosette. Cette demande paroît très-fondée, puisque le siége du gouvernement d'Egypte est au Caire, et qu'on a souvent des affaires importantes à traiter, soit avec le pacha, soit avec les beys; mais afin de concilier ce qu'exige le bien du commerce avec l'économie, on propose de ne placer à Alexandrie qu'un vice-consul, et d'adopter la formation détaillée ici, de laquelle il ne résulte qu'une très-légère augmentation de dépense.
Consul général à Alexand. 16,000 l.	Consul général résidant au Caire. .... 16,000 l.	
Vice-cons. 1,500 l.		
1er. drog. 3,000 l.	1er. drog. 3,000 l.	
2e. drog. 1,800 l.	2e. drog. 1,800 l.	
	Chancel. 1,200 l.	
Dépen. générales du Caire. 10,000 l.	.... 10,000 l.	
Vice-consul résidant à Rosette. .... 4,000 l.	ALEXANDRIE,	
	Vice-cons. 6,000 l.	
	Chancelier. 800 l.	
	Drogman. 1,800 l.	
Chirurg.. 1,200 l.	Chirurg.. 1,200 l.	
Dépenses générales d'Alexandrie. .... 5,140 l.	Dépenses générales d'Alexandrie. .... 5,140 l.	
	ROSETTE,	
Drogman à Rosette.... 1,800 l.	Drogman faisant les fonctions de vice-cons. 2,400 l.	
Dépenses générales de Rosette. .... 1,670 l.	.... 1,670 l.	

Des

FORMATION ET DÉPENSES ACTUELLES.	FORMATION ET DÉPENSES PROPOSÉES.	OBSERVATIONS.
SYRIE.		
Acre,	Acre,	Des circonstances très-malheureuses ont troublé la paix de ces échelles. Les négocians d'Acre et de Seyde, ainsi que le consul et le vice-consul, ont été forcés d'abandonner leur résidence par les mesures violentes du pacha qui gouverne actuellement la Syrie : mais il y a lieu d'espérer que ces deux échelles seront bientôt rétablies, et on s'occupe avec activité d'une affaire aussi importante à tous égards. Ainsi on ne propose aucun changement à ce qui étoit établi, si ce n'est la suppression du vice-consul d'Acre et d'un drogman, ainsi que l'établissement des chanceliers.
Consul.. 8,000 l.	Consul.. 8,000 l.	
Vice-cons. 1,500 l.		
1er. drog. 3,000 l.	Drogman. 3,000 l.	
2e. drog. 1,800 l.	Chancel. 1,200 l.	
ALEP.		
Consul. 13,000 l.	Consul. 13,000 l.	L'échelle d'Alep est très-importante. Cette résidence est très-chère, et on ne peut se dispenser d'y conserver au consul un traitement plus fort que dans les autres échelles de cette côte. Les circonstances locales exigent aussi qu'on entretienne deux drogmans à Alep.
Vice-cons. 1,500 l.	Chancel. 1,200 l.	
1er. drog. 3,600 l.	1er. drog. 3,600 l.	
2e. drog. 2,400 l.	2e. drog. 2,400 l.	
Dépenses générales, etc. 5,350 l.	.... 5,350 l.	
Agence d'Alexandrie.... 1,000 l.	.... 1,000 l.	
TRIPOLI DE SYRIE.		
Consul.. 8,000. l.	Consul.. 8,000 l.	On n'a aucune observation particulière à faire sur cette échelle.
Vice-cons. 1,500 l.	Chancel. 1,200 l.	
Drogman. 2,400 l.	Drogman. 2,400 l.	
Dép. gén. 3,350 l.	.... 3,350 l.	

FORMATION ET DÉPENSES ACTUELLES.	FORMATION ET DÉPENSES PROPOSÉES.	OBSERVATIONS.
L'ATTAQUIE, Vice-cons. 4,000 l. Drogman. 1,800 l. Dépenses générales, ect. 900 l.	L'ATTAQUIE, Vice-cons. 3,000 l. .... 900 l.	On pense que le vice-consul de l'Attaquie doit être au nombre de ceux qui seront toujours pris parmi les drogmans.
CHYPRE.		
Consul.. 9,000 l. Vice-cons. 1,200 l. Drogman. 2,400 l. Dépenses générales..... 2,890 l.	Consul.. 9,000 l. Chancelier. 800 l. Drogman. 2,400 l. .... 2,890 l.	On n'a aucun changement particulier à proposer pour cette échelle.
LA CANÉE.		
Consul.. 8,000 l. Vice-cons. 1,200 l. Drogman. 2,400 l. Dépenses générales..... 2,785 l.	Consul.. 8,000 l. Chancelier. 800 l. Drogman. 2,400 l. .... 2,785 l.	L'île de Candie est la clef de l'Archipel : sa largeur est de cinquante-trois lieues sur dix de longueur ; son sol est fécond, ses ports vastes, sûrs et nombreux. Les vexations des pachas et les surexactions des douaniers rendent tant d'avantages inutiles. Le commerce français y a quatre maisons ; mais la défense d'exporter les huiles, renouvellée par un caprice arbitraire, levée par un tribut intéressé, éludée par une contrebande frauduleuse, met à cette abondante et précieuse exportation, des entraves contre lesquelles le crédit de la Porte a échoué. 700,000 liv. d'importations, dont la draperie forme un dixième, et environ 800,000 livres d'exportations, dont l'huile forme la presque totalité, et

FORMATION ET DÉPENSES ACTUELLES.	FORMATION ET DÉPENSES PROPOSÉES.	OBSERVATIONS.
		la cire environ un huitième. Voilà à quoi se réduit notre commerce en Candie.
CANDIE, Vice-cons. 5,000 l. Drogman. 1,800 l. Dépenses générales..... 1,425 l.	CANDIE, Vice-cons. 2,400 l. .... 1,425 l.	Le vice-consul de Candie doit être pris parmi les drogmans.
SALONIQUE.		
Consul.. 9,000 l. Vice-cons. 1,200 l. 1er. drog. 2,400 l. 2e. drog. 1,800 l. Dépenses générales..... 4,000 l.	Consul.. 9,000 l. Chancel. 1,200 l. Drogman. 2,400 l. .... 4,000 l.	Etablissement précieux et nouveau, puisqu'il ne remonte qu'à 1728. Les six maisons françaises qui y ont fondé notre commerce sont portées à dix. Il y aborde annuellement douze bâtimens. Le commerce d'importation est de 2 millions et demi, dont les draps, le café et l'indigo forment les principaux objets; et celui d'exportation d'un million et demi, dont les cotons, les laines et le cuivre sont la partie la plus considérable. Les bleds, dont cette échelle avoit fourni jusqu'à cent cinquante chargemens, formoient autrefois une branche précieuse; mais les ordres du gouvernement, les vexations du despotisme, ennemi de l'agriculture, ont anéanti ce commerce et fait refluer les chargemens marseillois vers les côtes de la Barbarie, où la fécondité du sol rend la nature encore plus forte que la servitude.

FORMATION ET DÉPENSES ACTUELLES.	FORMATION ET DÉPENSES PROPOSÉES.	OBSERVATIONS.
		On croit pouvoir supprimer un drogman à Salonique.
A L G E R.		
Consul chargé des affaires du roi.... ...... 15,000 l.	Consul chargé des affaires du roi.... ...... 15,000 l.	Cette échelle est la plus importante de celles de la Barbarie. On ne peut proposer de réduction sur le traitement du consul. Ce poste pénible et dangereux expose aussi à de fortes dépenses.
Vice-cons. 1,500 l.	Chancelier drogman... 2,400 l.	On propose ici de donner la place de chancelier à un drogman : ce qui paroît contraire au principe qu'on propose d'établir pour les échelles du Levant ; mais il y a une raison très décisive de cette différence. A Alger et dans les autres échelles de Barbarie, les consuls sont obligés d'employer des drogmans turcs qui sont même nommés ou désignés par les souverains du pays ; et comme les consuls ne peuvent sans danger donner à ces interprètes une entière confiance, il faut qu'ils aient auprès d'eux quelqu'un qui, sans avoir le titre de drogman, ait une parfaite connoissance des langues orientales, et il convient à tous égards que ce soit le chancelier.
Chancel. 1,200 l.		
Drogman du pays. .... 675 l.	Drogman du pays. .... 675 l.	
Dépenses fixes.... .... 5,000 l.	.... 5,000 l.	Les 5,000 livres portées pour dépense extraordinaire ont pour objet des présens

FORMATION ET DÉPENSES ACTUELLES.	FORMATION ET DÉPENSES PROPOSÉES.	OBSERVATIONS.
		qui sont faits pour le commerce de Marseille, suivant un usage constant. Cette somme seroit très-insuffisante pour les dépenses ordinaires de cette échelle, qui sont aussi fortes que variables. On les comprendra dans la somme totale des dépenses politiques de la Barbarie.
TUNIS.		Les observations faites pour l'échelle d'Alger par rapport au chancelier drogman, peuvent être appliquées à celle de Tunis et à celle de Tripoli. Il en est de même de l'objet des dépenses fixes qui ne comprend pas les dépenses politiques et variables qui s'élèvent souvent à des sommes très-considérables. On croit pouvoir supprimer dans l'état de ces dépenses fixes, 5,000 livres employées pour l'entretien de la voiture consulaire. Cet objet doit être à la charge du consul.
Consul et chargé d'affair. 12,000 l.	Consul et chargé d'affair. 12,000 l.	
Vic.-cons. 1,500 l.		
Chancel. 1,800 l.	Chancelier drogman..... 2,400 l.	
Dépenses fixes..... . . . . . 3,975 l.	. . . . . 3,475 l.	
TRIPOLI.		Même observation que pour l'échelle de Tunis.
Consul chargé des affaires. 9,000 l.	Consul chargé des affaires. 9,000 l.	
Vice-cons. 1,500 l.		
Chancel.. 1,500 l.	Chancelier drogman..... 2,000 l.	
Dépenses fixes..... . . . . . 1,750 l.	. . . . . 1,750 l.	

FORMATION ET DÉPENSES ACTUELLES.	FORMATION ET DÉPENSES PROPOSÉES.	OBSERVATIONS.
MAROC.		La dépense de ce consulat n'est pas payée comme celle des autres consulats de Barbarie et ceux du Levant par la caisse de la chambre du commerce de Marseille. Cette dépense a été jusqu'à présent à la charge du trésor public. On ne peut réduire le traitement du consul de Maroc. Cette place difficile, et qui expose à beaucoup de dangers, exige aussi des dépenses considérables, le consul étant souvent obligé de faire des voyages très-chers pour se rendre à la cour de Maroc, la résidence des consuls des nations européennes étant fixée au port de Mogador, qui n'est pas le lieu de la résidence du souverain. Les dépenses extraordinaires de ce consulat sont très-variables et ordinairement assez fortes. On ne peut les comprendre que dans la somme générale des dépenses politiques. Aucun motif ne s'oppose à ce qu'il y ait à Maroc un drogman français connu sous ce titre. On ne propose donc aucun changement à ce qui est maintenant établi.
Consul et chargé d'affair. 19,000 l.	Consul et chargé d'affair. 19,000 l.	
Drogman. 1,800 l.	Drogman. 1,800 l.	
Chancel. 1,200 l.	Chancel. 1,200 l.	

FORMATION ET DÉPENSES ACTUELLES.	FORMATION ET DÉPENSES PROPOSÉES.	OBSERVATIONS.
BASSORA ET MASCATE.		
BASSORA, Consul.. 14,000 l. BAGDAD, Vice-cons. 6,000 l.	BASSORA, Consul. 10,000 l. BAGDAD, Vice-cons. 6,000 l. MASCATE, Consul.. 8,000 l.	Les dépenses du consulat de Bassora sont payées, comme celles de Maroc, par la caisse du trésor public et non par celle du commerce de Marseille. On croit qu'il peut être fait une réduction sur le traitement du consul de Bassora, mais on propose en même temps l'établissement d'un autre consulat à Mascate. Depuis quelque temps il paroît s'établir une branche de commerce intéressante sur ces côtes du golphe Persique. On a formé des liaisons avec l'iman de Mascate, qui demande avec instance qu'on établisse dans ses Etats un consul de France ; et cet établissement, combiné avec ceux de Bassora et de Bagdad, est d'ailleurs de la plus grande importance pour assurer la correspondance avec l'Inde par la voie de terre.

Moyens d'augmenter notre commerce du Levant.

Tenir la main à la capitulation de 1740 avec la Porte en quatre-vingt-cinq articles, obtenir les mêmes avantages accordés à la Russie et à l'Autriche par leur dernier traité de commerce, puisque, par l'article quatre-vingt-trois, la France doit être traitée comme les nations les plus favorisées : ce que la Porte explique de l'époque du traité et non du commerce actuel; — réduire tous les droits à un droit unique et non renouvellé; — obtenir la libre circulation et le passage par le bosphore de la mer Noire; — forcer les consuls à surveiller et à dénoncer les vexations des pachas; — poursuivre ceux-ci à la Porte; — bien choisir les consuls; — veiller à la bonne qualité des marchandises importées; — éviter que les maisons françaises ne s'unissent, dans leurs spéculations, avec les naturels du pays.

Idée du cabotage français dans le Levant.

Ce cabotage, connu sous le nom de caravane, occupoit autrefois, c'est-à-dire, pendant la guerre des Russes, en 1770, quatre cents bâtimens, quatre mille matelots, et donnoit 2,400,000 liv. de profits nets qui se répandoient dans nos petites villes de la côte de Provence, qui ne connoissoient pas d'autre navigation. Cette ressource s'est affoiblie par la concurrence des Maltais, Vénitiens, Ragusins et des naturels; elle ne peut être recouvrée que par des encouragemens aux capitaines, par une protection efficace de la part des consuls, et par une prolongation des congés, en faisant disparoître, en un mot, tous les dégoûts qui en écartent les Français et dont les étrangers ont profité.

RECAPITULATION

RÉCAPITULATION

Des dépenses fixes des consulats et des établissemens français dans le Levant et la Barbarie.

CONSULATS.	DÉPENSES actuelles.	DÉPENSES proposées.	
Constantinople	53,240 ₶	51,640 ₶	
Smyrne et iles de l'Archipel .	51,668	44,868	
Morée.	27,2000	27,900	
Egypte	46,110	51,010	
Syrie.	27,757	26,457	
Alep.	26,850	26,550	
Tripoli de Syrie	21,950	18,850	
Chypre	15,490	15,090	
La Canée	22,610	17,810	
Salonique	18,400	16.600	
Alger	23,375	23,075	
Tunis	19,275	17,875	
Tripoli de Barbarie	13,250	12,750	
Total de la partie de cette dépense payée par la caisse de la chambre du commerce de Marseille	367,175	350,475	
Différence de la dépense actuelle à la dépense proposée ou économie	. . . .	. . . .	16,700 ₶
Maroc.	22,000	22,000	Augmentation.
Bassora et Mascate	20,000	24,000	
Total de la partie de cette dépense payée par le trésor public	42,000	46,000	4,000 Différ. ou économie.
TOTAL GÉNÉRAL. . . .	409,175 ₶	396,475 ₶	12,700 ₶

Il résulte de ce tableau que, malgré les changemens proposés pour l'avantage du commerce, qui sembleroient devoir produire une augmentation de dépense, elle se trouvera au contraire réduite en totalité d'une petite somme d'environ 13,000 livres. On a tâché de compenser ce qu'exigent le rétablissement nécessaire des chanceliers dans les consulats du Levant, le rétablis-

sement du consulat du Caire, le traitement déterminé éventuellement pour l'échelle d'Athènes et la formation d'un nouveau consulat à Mascate, avec l'économie résultante de la suppression des vice-consuls, éleves, de la réduction de quelques traitemens, et de la réunion des fonctions de drogman avec celles de vice-consuls dans quelques échelles subalternes.

On croit devoir observer que la chambre du commerce de Marseille a fait imprimer un rapport sur les consulats du Levant. L'objet principal du projet que contient ce rapport, consiste à attribuer à cette chambre la nomination des consuls; ce qui est directement contraire aux principes constitutionnels, suivant lesquels la nomination de tous les agens nationaux en pays étranger, est attribuée au pouvoir exécutif. Il seroit inutile de développer d'ailleurs les nombreux inconvéniens de ce plan; on se réduira ici à ce qui concerne la dépense. Le projet de Marseille présente une économie d'environ 65,000 livres sur la dépense actuelle; mais cette économie est en grande partie absolument illusoire, puisque les objets principaux consistent à rejeter sur le trésor public environ 33,000 livres d'appointemens, payés jusqu'à présent par la caisse de Marseille. Sur les 32,000 livres restantes de l'économie indiquée, il y en a environ 7,000 livres qui sont de petits retranchemens particuliers sur les dépenses fixes des échelles, et on a observé ci-dessus qu'il n'étoit pas possible de s'occuper actuellement ici de ces détails peu importans qui ont été réglés sur les lieux avec beaucoup de soin; même une partie de cette économie de 7,000 livres est encore illusoire, puisqu'on y comprend un retranchement de 3,000 sur les dépenses fixes d'Alger, c'est-à-dire sur la valeur des présens qu'on fait tous les ans, au nom du commerce, aux principaux officiers de la régence; mais comme ces présens sont établis sur un ancien usage, il y auroit le plus grand danger à les réduire, et on ne feroit réellement par là que rejetter cet objet sur les dépenses politiques, c'est-à-dire sur le trésor public. L'économie du projet de Marseille sur les traitemens du Levant n'est donc que d'environ 25,000 livres, et ne diffère par conséquent de celle du projet présenté ici que de 10 à 12,000 livres; objet très-peu important pour exiger une grande discussion, et on croit inutile de développer les détails qui expliqueroient cette différence.

Le tableau ci-dessus n'est composé que des dépenses fixes, c'est-à-dire des appointemens des consuls et autres fonctionnaires, et des dépenses constantes des échelles; mais il y a encore plusieurs autres objets qui sont variables, et on va réunir tout ce qui est relatif à l'administration du Levant dans un résumé général qui comprendra les dépenses fixes, variables et politiques.

Résumé général de toutes les dépenses relatives à l'administration des échelles du Levant et de Barbarie.

Dépenses fixes suivant le tableau ci-dessus, et la formation qui y est proposée	396,475 ₶	411,475 ₶
Plus, appointemens de trois interprètes en langues orientales, dont deux employés à Paris et un à Toulon, à 5,000 livres chacun. ci.	15,000	

Dépenses variables.

1°. Dépenses casuelles de diverses natures, payées par la caisse de Marseille, dans les échelles du Levant, courriers, bâtimens expédiés pour porter des dépêches importantes.. . . . . On ne peut pas apprécier avec quelque exactitude un objet aussi variable; mais d'après les comptes des dernières années, on l'estimera à environ 20,000 livres.	20,000	
2°. Dépenses casuelles payées à Marseille relativement aux échelles du Levant, particulièrement les secours accordés, suivant l'usage, à des musulmans, frais de passage pour les renvoyer chez eux, ect. évalués environ 10,000 livres	10,000	
3°. Dépenses de même nature payées à Paris, secours donnés aux musulmans et frais de voyage environ.. . . . . *Nota.* Cet objet est payé sur les fonds du trésor public.	4,000	
4°. Ecole des jeunes de langue établie à Paris. On avoit évalué, dans les états des fonds de la marine des dernières années, cette dépense à 14,000 livres, à quoi il faut ajouter environ 1,200 livres pour la partie des frais de voyage qui est payée à Marseille; mais on a reconnu que ces sommes ne suffisoient pas pour bien remplir l'objet de cette éducation, et on croit devoir évaluer cette dépense à environ 18,000 livres.	18,000	
Total des dépenses variables	52,000 ₶	52,000
Total des dépenses fixes et variables. .	"	463,475 ₶

Dépenses politiques.

Elles ont pour objet les affaires et les négociations avec les régences de Barbarie et avec le roi de Maroc. Les présens que l'usage oblige de faire à chaque nouveau souverain, lors de son avènement, ainsi qu'à l'époque des renouvellemens de traités et conventions, lors des changemens de consuls, et toutes les fois qu'on a quelque affaire importante à traiter. Il faut y comprendre aussi les indemnités demandées très-fréquemment par divers motifs ou prétextes, et auxquelles il est nécessaire de consentir pour la conservation de la paix et le maintien du commerce très-avantageux que la France fait avec ces régences : on sent qu'il seroit impossible d'évaluer, même par apperçu, une dépense aussi variable, et qu'on ne peut ni prévoir les évènemens qui y donnent lieu, ni estimer d avance les sommes qu'on sera obligé d'employer. Tous ces objets ont été considérés jusqu'à présent comme dépenses extraordinaires de la marine; mais comme ces dépenses sont presque toujours de nature à n'être pas différées, la caisse de Marseille en faisoit ordinairement l'avance qui lui étoit remboursée ensuite par le trésor public. Si cet ordre de choses ne pouvoit plus subsister, il seroit absolument nécessaire de mettre à la disposition du ministre de la marine un fonds destiné aux dépenses politiques, et de l'emploi duquel il rendroit compte. Il y auroit les plus grands inconvéniens à l'assujétir à demander d'avance des fonds extraordinaires pour chaque objet et avant même qu'il fût terminé; ce qui obligeroit à donner la plus grande publicité à des négociations et à des affaires qu'il importe de tenir très-secrètes. On sentira aisément le danger et l'inconvenance de faire connoître ainsi à toutes les nations de l'Europe les détails particuliers de nos affaires avec les régences de Barbarie; et on doit observer que très-souvent même il en résulteroit que les souverains de ces régences, avertis de l'intention qu'on auroit de terminer les discussions par des sacrifices pécuniaires, éléveroient leurs prétentions et multiplieroient leurs demandes.

On pense que le fonds destiné annuellement aux dépenses politiques du département de la marine peut être évalué à environ 400,000 livres; probablement ce fonds ne sera pas toujours employé, mais il pourra aussi quelquefois se trouver insuffisant, particulièrement lorsqu'il y aura des traités à conclure ou à renouveller. Le ministre de la marine pourra faire connoître d'une manière générale les motifs d'assigner une plus grande somme de fonds extraordinaires . . . . 400,000 ₶

On ne comprend pas dans les dépenses politiques celles des rachats d'esclaves. Cet objet important sera l'objet d'un rapport particulier.

Report . . . . 400,000#

Sur la somme totale des dépenses du Levant et de Barbarie, le trésor public a payé jusqu'à présent les dépenses politiques et environ 80,000 livres sur les dépenses fixes ou casuelles. La caisse de Marseille paie environ 400,000 livres, compris ce qui la concerne dans les dépenses fixes des consulats d'Europe. Si cette caisse ne subsistoit plus, il seroit donc nécessaire d'ajouter environ 400,000 livres aux dépenses ordinaires de la marine, indépendamment de ce qui seroit laissé à la disposition du ministre pour les dépenses politiques.

Récapitulation générale des dépenses des consulats et de celle des etablissemens français en Levant et en Barbarie, suivant l'organisation proposée, soit par le trésor public, soit par la caisse de commerce de Marseille.

Dépenses fixes des consulats d'Europe et d'Amérique.	405,180

Dépenses variables.

Elles consistent principalement en frais de bureaux, de port de lettres et quelques dépenses d'usage dans divers ports étrangers qui ont ordinairement pour objet de se procurer les extraits des états de douane et autres, qui sont utiles pour donner connoissance de l'état du commerce, enfin les frais de voyages qu'on est dans le cas de rembourser aux consuls pour les missions particulières qu'on leur donne ou les changemens de résidence; on évalue par apperçu ces dépenses à . .	25,000
Dépenses fixes des consulats et établissemens français en Levant et en Barbarie	411,475
Dépenses casuelles.	52,000
TOTAL.	893,655
Dépenses politiques évaluées par apperçu à.	400,000#